

**SYNDICAT NATIONAL  
DES MEDECINS ANESTHESISTES-REANIMATEURS  
DES HOPITAUX NON UNIVERSITAIRES**

**Docteur Michel VIGNIER**  
Président  
Centre Hospitalier F. QUESNAY  
78201 MANTES LA JOLIE Cedex  
Tél. 01 34 97 41 11  
Fax. 01 34 97 41 14

Mantes-la-Jolie, le 18 03 03

**Madame Myriam REVEL**  
Direction de l'hospitalisation et de l'organisation  
des soins  
Bureau 01  
Ministère de la Santé, de la famille et  
Des personnes handicapées  
8 avenue de Ségur  
75350 PARIS 07 SP

Objet : Aménagement des décrets périnatalité

Madame,

Nous avons une remarque relative au personnel médical d'anesthésie-réanimation dans les maternités lors du service de garde.

Les établissements de santé ayant des fonctionnements et des charges de travail extrêmement diverses, il nous paraît essentiel de laisser une liberté à chaque établissement en ce qui concerne l'organisation de son service de garde.

A propos du quatrième paragraphe : « Mutualisation de la permanence de l'anesthésie avec le service de chirurgie », nous souhaitons que ce soit à la commission des gardes et astreintes ou à la CME dans les établissements privés, de donner leur avis.

En effet, dans les SAU où la charge des urgences est lourde pour un plateau technique central, il peut être nécessaire d'avoir un anesthésiste sur place en maternité. Par contre, lorsque la charge de travail permet d'assurer un fonctionnement minimal avec un anesthésiste sur place et un second en astreinte, il faut avoir le choix.

Nous sommes dans une période où une plus grande liberté doit être laissée aux établissements et je vous demanderai de ne pas être trop restrictive en ce qui concerne la modalité et les choix de la garde d'anesthésie en-dehors du fait qu'il faille deux anesthésistes disponibles.

D'autre part, vous n'avez pas pris compte de la possibilité d'aide d'infirmières anesthésistes diplômées d'état qui, dans certains établissements, rendent un service complémentaire lorsqu'il n'y a qu'un médecin anesthésiste de garde pour l'ensemble de l'établissement supervisant plusieurs sites avec une équipe d'infirmières suffisante.

Je vous remercie de votre confiance et vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes hommages respectueux.

Docteur Michel VIGNIER